

ARRÊTÉ N° 147-2025		AUTORISATION POUR LA POSE D'UNE ENSEIGNE DELIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 13/02/2025		N° AP 034 123 250002
Par : ELECTRA Représentée par : Monsieur De MEAUX Aurélien Demeurant à : 104 rue Richelieu 75002 PARIS Pour : Pose d'une enseigne Sur terrain sis à : Centre Commercial les Portes du Soleil Route de Saint Georges 34990 JUVIGNAC		Surface totale autorisée : 2.18m ²

Le Maire de la Ville de Juvignac,

- Vu** le Code de l'Environnement - art. L. 581-1 et suivants ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 ;
Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal ;

- Considérant** que le dossier est complet ;
Considérant la pièce complémentaire déposée en date du 08 avril 2025 ;
Considérant que le dossier présenté respecte la réglementation ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à poser l'enseigne « ELCTRA », Centre Commercial les Portes du Soleil route de Saint Georges 34990 Juvignac, comme décrite dans la demande susvisée.

Article 2 : Le Directeur Général des Services, le Directeur de l'Aménagement et Le Responsable de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Juvignac, le 11 avril 2025

Le Maire,

Jean-Luc SAVY

